

BILL NO. 56
PROJET DE LOI N° 56

ENTITLED: *An Act to Amend the Political Process Financing Act*
TITRE : *Loi modifiant la Loi sur le financement de l'activité politique*

Amend said Bill as follows:
Amendement à apporter au projet de loi:

Section	Subsection	Paragraph	Subparagraph	Line No.
Article	Paragraphe	Alinéa	Sous-alinéa	Ligne n°

Add after section 54 the following :

55 Subparagraph 1(a)(ii) and paragraph 14a) of this Act and subsections 42.01(1) and (3) as enacted by section 18 of this Act come into force on June 1, 2017.

Ajouter après l'article 54 ce qui suit :

55 Le sous-alinéa 1(a)(ii) et l'alinéa 14a) de la présente loi ainsi que les paragraphes 42.01(1) et (3) tels qu'édictees par l'article 18 de la présente loi entrent en vigueur le 1^{er} juin 2017.